

15 OISEAUX (TOUTES ESPÈCES CONFONDUES) MAXIMUM PAR JOURNÉE DE CHASSE

HARELDE DE MIQUELON		MACREUSE BRUNE		MACREUSE NOIRE		NETTE ROUSSE		SARCELLE D'ÉTÉ		SARCELLE D'HIVER	
CANARD CHIPEAU		CANARD PILET		CANARD SIFFLEUR		CANARD SOUCHET		FULIGULE MILOUINAN		FULIGULE MORILLON	
GARROT À L'OEIL D'OR											

DATE: 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
 MOIS: ☐ AOÛT ☐ SEPT. ☐ OCT. ☐ NOV. ☐ DÉC. ☐ JANV. ☐ FÉV.

NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT: 15 OISEAUX (TOUTES ESPÈCES CONFONDUES) MAXIMUM PAR JOURNÉE DE CHASSE

15 OISEAUX (TOUTES ESPÈCES CONFONDUES) MAXIMUM PAR JOURNÉE DE CHASSE

HARELDE DE MIQUELON		MACREUSE BRUNE		MACREUSE NOIRE		NETTE ROUSSE		SARCELLE D'ÉTÉ		SARCELLE D'HIVER	
CANARD CHIPEAU		CANARD PILET		CANARD SIFFLEUR		CANARD SOUCHET		FULIGULE MILOUINAN		FULIGULE MORILLON	
GARROT À L'OEIL D'OR											

DATE: 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
 MOIS: ☐ AOÛT ☐ SEPT. ☐ OCT. ☐ NOV. ☐ DÉC. ☐ JANV. ☐ FÉV.

NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT: 15 OISEAUX (TOUTES ESPÈCES CONFONDUES) MAXIMUM PAR JOURNÉE DE CHASSE

15 OISEAUX (TOUTES ESPÈCES CONFONDUES) MAXIMUM PAR JOURNÉE DE CHASSE

HARELDE DE MIQUELON		MACREUSE BRUNE		MACREUSE NOIRE		NETTE ROUSSE		SARCELLE D'ÉTÉ		SARCELLE D'HIVER	
CANARD CHIPEAU		CANARD PILET		CANARD SIFFLEUR		CANARD SOUCHET		FULIGULE MILOUINAN		FULIGULE MORILLON	
GARROT À L'OEIL D'OR											

DATE: 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
 MOIS: ☐ AOÛT ☐ SEPT. ☐ OCT. ☐ NOV. ☐ DÉC. ☐ JANV. ☐ FÉV.

NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT: 15 OISEAUX (TOUTES ESPÈCES CONFONDUES) MAXIMUM PAR JOURNÉE DE CHASSE

15 OISEAUX (TOUTES ESPÈCES CONFONDUES) MAXIMUM PAR JOURNÉE DE CHASSE

HARELDE DE MIQUELON		MACREUSE BRUNE		MACREUSE NOIRE		NETTE ROUSSE		SARCELLE D'ÉTÉ		SARCELLE D'HIVER	
CANARD CHIPEAU		CANARD PILET		CANARD SIFFLEUR		CANARD SOUCHET		FULIGULE MILOUINAN		FULIGULE MORILLON	
GARROT À L'OEIL D'OR											

DATE: 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
 MOIS: ☐ AOÛT ☐ SEPT. ☐ OCT. ☐ NOV. ☐ DÉC. ☐ JANV. ☐ FÉV.

NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT: 15 OISEAUX (TOUTES ESPÈCES CONFONDUES) MAXIMUM PAR JOURNÉE DE CHASSE

15 OISEAUX (TOUTES ESPÈCES CONFONDUES) MAXIMUM PAR JOURNÉE DE CHASSE

HARELDE DE MIQUELON		MACREUSE BRUNE		MACREUSE NOIRE		NETTE ROUSSE		SARCELLE D'ÉTÉ		SARCELLE D'HIVER	
CANARD CHIPEAU		CANARD PILET		CANARD SIFFLEUR		CANARD SOUCHET		FULIGULE MILOUINAN		FULIGULE MORILLON	
GARROT À L'OEIL D'OR											

DATE: 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
 MOIS: ☐ AOÛT ☐ SEPT. ☐ OCT. ☐ NOV. ☐ DÉC. ☐ JANV. ☐ FÉV.

NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT: 15 OISEAUX (TOUTES ESPÈCES CONFONDUES) MAXIMUM PAR JOURNÉE DE CHASSE

15 OISEAUX (TOUTES ESPÈCES CONFONDUES) MAXIMUM PAR JOURNÉE DE CHASSE

HARELDE DE MIQUELON		MACREUSE BRUNE		MACREUSE NOIRE		NETTE ROUSSE		SARCELLE D'ÉTÉ		SARCELLE D'HIVER	
CANARD CHIPEAU		CANARD PILET		CANARD SIFFLEUR		CANARD SOUCHET		FULIGULE MILOUINAN		FULIGULE MORILLON	
GARROT À L'OEIL D'OR											

DATE: 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
 MOIS: ☐ AOÛT ☐ SEPT. ☐ OCT. ☐ NOV. ☐ DÉC. ☐ JANV. ☐ FÉV.

NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT: 15 OISEAUX (TOUTES ESPÈCES CONFONDUES) MAXIMUM PAR JOURNÉE DE CHASSE

NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT: 15 OISEAUX (TOUTES ESPÈCES CONFONDUES) MAXIMUM PAR JOURNÉE DE CHASSE

DATE	MOIS	☐ AOÛT	☐ SEPT.	☐ OCT.	☐ NOV.	☐ DÉC.	☐ JANV.	☐ FÉV.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31					

CANARD CHIPEAU	CANARD PILET	CANARD SIFFLEUR	CANARD SOUCHET	FULIGULE MILOUINAN	FULIGULE MORILLON	GARROT À L'OEIL D'OR

HARELDE DE MIQUELON	MACREUSE BRUNE	MACREUSE NOIRE	NETTE ROUSSE	SARCELLE D'ÉTÉ	SARCELLE D'HIVER

15 OISEAUX (TOUTES ESPÈCES CONFONDUES) MAXIMUM PAR JOURNÉE DE CHASSE

NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT: 15 OISEAUX (TOUTES ESPÈCES CONFONDUES) MAXIMUM PAR JOURNÉE DE CHASSE

DATE	MOIS	☐ AOÛT	☐ SEPT.	☐ OCT.	☐ NOV.	☐ DÉC.	☐ JANV.	☐ FÉV.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31					

CANARD CHIPEAU	CANARD PILET	CANARD SIFFLEUR	CANARD SOUCHET	FULIGULE MILOUINAN	FULIGULE MORILLON	GARROT À L'OEIL D'OR

HARELDE DE MIQUELON	MACREUSE BRUNE	MACREUSE NOIRE	NETTE ROUSSE	SARCELLE D'ÉTÉ	SARCELLE D'HIVER

15 OISEAUX (TOUTES ESPÈCES CONFONDUES) MAXIMUM PAR JOURNÉE DE CHASSE

NUMÉRO DE DÉPARTEMENT DE PRÉLÈVEMENT: 15 OISEAUX (TOUTES ESPÈCES CONFONDUES) MAXIMUM PAR JOURNÉE DE CHASSE

DATE	MOIS	☐ AOÛT	☐ SEPT.	☐ OCT.	☐ NOV.	☐ DÉC.	☐ JANV.	☐ FÉV.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31					

CANARD CHIPEAU	CANARD PILET	CANARD SIFFLEUR	CANARD SOUCHET	FULIGULE MILOUINAN	FULIGULE MORILLON	GARROT À L'OEIL D'OR

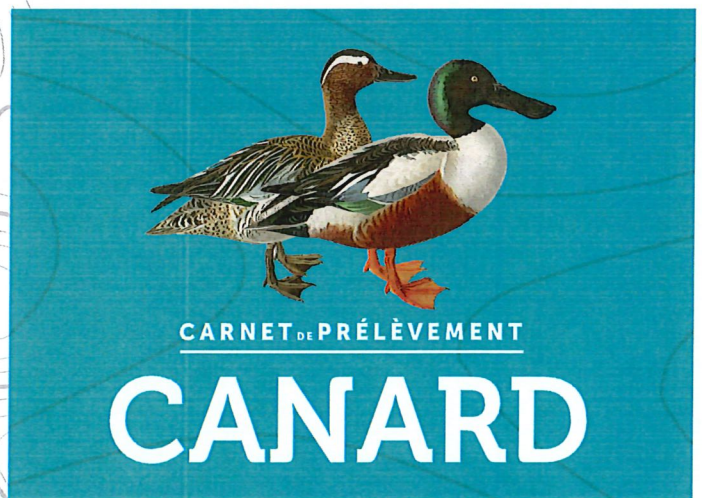
HARELDE DE MIQUELON	MACREUSE BRUNE	MACREUSE NOIRE	NETTE ROUSSE	SARCELLE D'ÉTÉ	SARCELLE D'HIVER

15 OISEAUX (TOUTES ESPÈCES CONFONDUES) MAXIMUM PAR JOURNÉE DE CHASSE

TOTAL DE CANARDS PRÉLEVÉS SUR LA SAISON :

À RENVoyer À VOTRE FÉDÉRATION EN FIN DE SAISON AVANT LE 31 MARS

LORSQUE LE CARNET EST ENTIÈREMENT REMPLI, UTILISEZ UN AUTRE CARNET OU IMPRIMEZ-EN UN NOUVEAU.



CARNET DE PRÉLÈVEMENT

CANARD

SAISON DE CHASSE : 20 / 20

PRÉNOM ET NOM DU CHASSEUR :

NUMÉRO IGU À 14 CHIFFRES :
(IDENTIFICATION GUICHET UNIQUE)

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE :

Instructions :

- Cochez ou pointez la date (jour + mois) dès le 1^{er} prélèvement
- Cochez ou pointez une case par canard prélevé (maximum 15 par jour)
- Conservez ce carnet en bon état et présentez-le en cas de contrôle.
- Renvoyez ce carnet à votre fédération départementale des chasseurs à la fin de la saison

**PRÉLÈVEMENT MAXIMUM AUTORISÉ :
15 OISEAUX PAR JOUR PAR CHASSEUR**

Ce carnet est individuel et doit être rempli immédiatement après chaque prélèvement.

**Si vous trouvez un canard bagué, merci de le signaler à votre fédération
ou par mail à bagues@chasseurdefrance.com**



Fédération Nationale des Chasseurs